TABLE DES MATIÈRES.

III. DEGRÉS ET PRIVILÉGES.

Règlement concernant les Degrés	47
Baccalauréat ès Arts	48
Baccalauréat en Médecine	52
Baccalauréat en Droit	53
Maîtrise ou Licence	54
Doctorat	59
Promotions et Diplômes	61
Degrés honorifiques et degrés étrangers	62
Règlement concernant les honoraires pour diplômes	63
Règlement concernant le Costume	64
Ordre de la cérémonie pour la collation des diplômes	66
Direction pratique pour les candidats au Baccalauréat	
ès Arts et à l'Inscription	70
Règlement concernant le prix du Prince de Galles	72
Avantage fait aux Bacheliers ès Arts par le Séminaire	
de Québec	73
Règlement concernant l'Affiliation des Colléges classi-	
ques	73
IV. DISCIPLINE.	
Règlement concernant la Discipline	76
Règlement concernant la conduite des Elèves et autres	
Etudiants à l'Université	82